

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE

**AVIS DE CONVOCATION**

A : M. Jean-Marc Robitaille M. Marc Campagna  
Mme Brigitte Villeneuve M. Frédéric Asselin  
Mme Nathalie Bellavance M. Clermont Lévesque  
Mme Marie-Claude Lamarche M. André Fontaine  
M. Réal Leclerc M. Sylvain Tousignant  
M. Serge Gagnon M. Claire Messier  
M. Michel Morin M. Stéphane Berthe  
M. Paul Asselin M. Jean-Guy Sénécal  
Mme Marie-Josée Beaupré

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 18 AOÛT 2014 À 19H30**, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (359-08-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (360-08-2014);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1001-228 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 8868-61 afin d'y inclure le lot 3 418 524 en zone commerciale (boulevard Laurier – place du Copal);
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (361-08-2014).

Donné à Terrebonne, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'août 2014.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat  
/jl

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
18 AOÛT 2014**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 18 août 2014 à 19 h 30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Michel Morin et le directeur général, Monsieur Luc Papillon.

**RÉSOLUTION NO :** 359-08-2014  
**PROPOSÉ PAR :** Claire Messier  
**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 360-08-2014  
**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant  
**APPUYÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, expliquent le projet de règlement énuméré ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-228 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 8868-61 afin d’y inclure le lot 3 418 524 en zone commerciale (boulevard Laurier – place du Copal).

**RÉSOLUTION NO :** 361-08-2014

**PROPOSÉ PAR :** Marc Campagna

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
18 AOÛT 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 18 août 2014 à 19 h 30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Michel Morin et le directeur général, Monsieur Luc Papillon.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 2, 9 et 23 juillet 2014.
- Les listes des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de juin et du mois de juillet 2014 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier 2014 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes pour le mois de juin 2014 et le mois de juillet 2014 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de juin 2014 et le mois de juillet 2014.

- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **550** (décrétant des travaux de pavage sur les rues O'Diana et Populaire, l'installation de feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana, d'aménagement paysager sur diverses rues, l'aménagement du parc nature Angora, l'acquisition du lot 5 305 848 du cadastre du Québec et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 597 000 \$), **558** (construction du centre communautaire Napoléon-Gauthier au 5900, rue Rodrigue, ainsi que l'aménagement d'un stationnement et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 6 462 600 \$), **610** (travaux de réfection sur le réseau d'égout (remplacement et/ou gainage) sur diverses rues et prévoyant un emprunt au montant de 675 829 \$), **615** (travaux d'installation d'un dégrilleur et d'un réacteur UV à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur La Plaine et prévoyant un emprunt au montant de 1 419 504 \$) et **617** (acquisition de gré à gré des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 720 200 \$), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO : 362-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** la séance soit ouverte.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 363-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : André Fontaine**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant en « Affaires nouvelles » le point 11.1 intitulé « Reconnaissance d'organismes ».

1. Ouverture de la séance (362-08-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (363-08-2014);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014 (364-08-2014);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Avis de motion – règlement (#151-2) modifiant le règlement 151 concernant l'organisation de barrages routiers par des organismes sans but lucratif, et ce, afin d'ajouter deux nouvelles intersections (365-08-2014) ;

- 4.2 Avis de motion – règlement (#613) permettant l'implantation et la construction d'un établissement aux fins de services de garde en garderie sur les lots 5 531 310 et 5 531 311 situés sur le chemin Saint-Charles (366-08-2014);
- 4.3 Avis de motion – règlement (#614) permettant l'implantation et la construction d'un établissement aux fins de services de garde en garderie sur le lot 5 490 088 situé sur l'avenue du Terroir (367-08-2014) ;
- 4.4 Avis de motion – règlement (#621) permettant l'implantation et la construction d'un établissement aux fins de services de garde en garderie sur le lot 4 993 038 situé sur la rue de l'Harricana (368-08-2014) ;
- 4.5 Avis de motion – règlement (#583-1) modifiant le règlement numéro 583 décrétant des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur sur l'autoroute 640 ouest et du boulevard de la Pinière afin d'en modifier les objets et d'augmenter le montant de l'emprunt (369-08-2014);
- 4.6 Avis de motion – règlement d'emprunt (#616) décrétant des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération prolongée à la station d'épuration des eaux usées La Pinière (370-08-2014);
- 4.7 Demande au gouvernement du Québec d'inclure au « Plan québécois des infrastructures » le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif (371-08-2014);
- 4.8 Appui à l'AQDR des Moulins dans leur démarche de demande de subventions 2015-2016 auprès de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du projet ARRA (372-08-2014);
- 4.9 Acceptation de la promesse d'achat du lot 5 557 392 (boulevard des Seigneurs) appartenant à la Ville et autorisation de signature de l'acte de vente (373-08-2014);
- 4.10 Autorisation de signature – modification de la promesse de vente des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec – succession Jacques Forget (374-08-2014);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Résolution de concordance - émission d'obligations au montant de 33 251 000 \$ (375-08-2014) ;
- 5.2 Résolution de courte échéance - émission d'obligations au montant de 33 251 000 \$ (376-08-2014);

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – remplacement des unités de climatisation pour trois bâtisses : centre André-Guérard, Maison de l'histoire et le 940, montée Masson (377-08-2014);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux d'aménagement paysager du Ruisseau de Feu – phase II - règlements 277-1, 475 et 531 (378-08-2014);

- 6.3 Adoption de soumission – fourniture et plantation de végétaux sur l’avenue Urbanova, de la côte de Terrebonne à l’avenue Pierre-Dansereau – règlement 487 (379-08-2014);
- 6.4 Adoption de soumission – vidange des boues des étangs de la station d’épuration de La Plaine (380-08-2014) ;

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (381-08-2014) ;
- 7.2 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (382-08-2014) ;
- 7.3 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-228 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandissement de la zone 8868-61 pour inclusion d’un lot – boulevard Laurier (383-08-2014) ;
- 7.4 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l’immeuble situé au 132, rue Achille (384-08-2014);
- 7.5 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l’immeuble situé au 240, 11<sup>e</sup> Avenue (385-08-2014);
- 7.6 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l’immeuble situé au 143, Benoit-Lacasse (386-08-2014);
- 7.7 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l’immeuble situé au 1991, chemin Gascon (387-08-2014);
- 7.8 Adoption du projet de règlement numéro 1001-231 modifiant le règlement de zonage 1001 - abrogation des normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (chemin de la côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40<sup>e</sup> Avenue) (388-08-2014);
- 7.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-231 (389-08-2014);
- 7.10 Adoption du projet de règlement numéro 1001-234 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les usages d’habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements dans la zone 8870-51 (rues Rodrigue et du Châtaignier) (390-08-2014);
- 7.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-234 (391-08-2014);
- 7.12 Adoption du projet de règlement numéro 1001-227 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d’usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier) (392-08-2014);
- 7.13 Avis de motion - projet de règlement numéro 1001-227 (393-08-2014);

- 7.14 Adoption du projet de règlement numéro 1006-015 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 – dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier) (394-08-2014);
- 7.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1006-015 (395-08-2014);
- 7.16 Adoption du projet de règlement numéro 1001- 236 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser dans la zone 8964-69 (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises) certains usages spécifiques du groupe institutionnel de classe C – Utilitaires (fourrière municipale) (396-08-2014);
- 7.17 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-236 (397-08-2014);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

- 11.1 Reconnaissance des organismes (398-08-2014);

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra dans la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, Terrebonne, le lundi 8 septembre 2014, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (399-08-2014)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 364-08-2014

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**APPUYÉ PAR :** Clermont Lévesque

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014 soit adopté.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 365-08-2014**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 151-2) modifiant le règlement 151 concernant l'organisation de barrages routiers par des organismes sans but lucratif, et ce, afin d'ajouter deux nouvelles intersections.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 366-08-2014**

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 613) permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur les lots 5 531 310 et 5 531 311 du cadastre du Québec situés sur le chemin Saint-Charles, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 367-08-2014**

**Le conseiller Sylvain Tousignant** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 614) permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 5 490 088 du cadastre du Québec situé sur l'avenue du Terroir, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 368-08-2014**

**Le conseiller Sylvain Tousignant** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 621) permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 4 993 038 du cadastre du Québec situé sur la rue de l'Harricana, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 369-08-2014**

**Le conseiller Serge Gagnon** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 583-1) modifiant le règlement numéro 583 décrétant des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur sur l'autoroute 640 ouest et du boulevard de la Pinière afin d'en modifier les objets et de porter le montant de l'emprunt à une somme n'excédant pas 6 747 200 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 370-08-2014**

**Le conseiller Serge Gagnon** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 616) décrétant des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération prolongée à la station d'épuration des eaux usées La Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 20 681 800 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 371-08-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le parachèvement de l'autoroute 19 avec des voies réservées pour le transport collectif n'apparaît pas au *Plan québécois des infrastructures 2014-2024* déposé par le *gouvernement du Québec* le 4 juin 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le *gouvernement du Québec* avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute 440 à Laval et l'autoroute 640 à Bois-des-Filion ;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le début des travaux était prévu pour 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2014, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne Nord de Montréal et, plus particulièrement, la Ville de Bois-des-Filion, depuis maintenant 40 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne Nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne Nord et Laval;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne Nord ainsi que de la *Conférence régionale des élus des Laurentides* ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est dûment inscrit au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté* ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet fait partie de la planification de l'*Agence métropolitaine de transport* en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude d'impact environnemental du projet de parachèvement de l'autoroute 19 est déjà déposée au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le *gouvernement du Québec* doit tenir compte de la position des élus de la *Communauté dans l'établissement des projets de transport prioritaires pour le Grand Montréal* ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du 13 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au *gouvernement du Québec* d'inclure au *Plan québécois des infrastructures le projet de parachèvement de l'autoroute 19* avec voies réservées pour le transport collectif et de respecter l'échéancier de 2016 pour le début des travaux.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec,
- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports,
- Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,
- Monsieur Mario Laframboise, député de Blainville,

- Monsieur Mathieu Traversy, député du comté de Terrebonne,
- Monsieur Claude Surprenant, député du comté de Groulx,
- Monsieur Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion,
- Monsieur Ramez Ayoub, maire de la Ville de Lorraine,
- Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines,
- Madame Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère,
- Monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville,
- Madame Marlène Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand,
- Madame Sylvie Surprenant, mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse,
- Monsieur Marc Demers, maire de la Ville de Laval,
- Monsieur Massimo Lezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, et
- La coalition pour le parachèvement de l'autoroute 19.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 372-08-2014**

**ATTENDU QUE** la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vivant au sein d'une famille est de 68% à Terrebonne, ce qui est plus élevé que dans l'ensemble du Québec (63%) ;

**ATTENDU QU'**une (1) personne aînée sur dix (10) vit sous le seuil de faible revenu et que la pauvreté entraîne une plus grande vulnérabilité ;

**ATTENDU QUE** le projet « Accès aux ressources pour le respect des personnes aînées (ARRA) » vient en aide aux personnes aînées ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne accorde une importance capitale aux actions visant le soutien des aînés ;

**ATTENDU** les retombées positives pour la population des personnes aînées de la Ville de Terrebonne ;

**ATTENDU QUE** l'AQDR des Moulins, porteur du projet, jouit d'une réputation nationale dans la défense des droits des personnes aînées et est reconnu comme organisme communautaire par la Ville de Terrebonne ;

**ATTENDU QUE** l'AQDR est à la recherche de soutien et de financement pour poursuivre le projet ARRA ;

**ATTENDU QUE** Mme Nancy Bélanger, intervenante de milieu depuis plus de deux (2) ans, a réussi à établir un lien de confiance avec les personnes aînées de Terrebonne ;

**ATTENDU QUE** ce projet favorise la concertation et la collaboration entre les ressources du milieu et les autres organismes communautaires oeuvrant auprès de la clientèle aînée, favorisant ainsi une plus grande efficacité d'action ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil donne son appui à l'AQDR des Moulins dans leur démarche de demande de subventions 2015-2016 auprès de la CRÉ Lanaudière, et ce, dans le cadre du projet ARRA.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à l'AQDR des Moulins, au CRÉ Lanaudière, à la Ville de Mascouche, à la MRC Les Moulins, à Monsieur Mathieu Traversy, député du comté de Terrebonne, à Monsieur Mathieu Lemay, député du comté de Masson, et à Monsieur François Legault, député du comté de l'Assomption.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 373-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

Suivant la recommandation CE-2014-1010-REC du comité exécutif, que le conseil accepte la promesse d'achat des sociétés Médifice inc. et Gestion immobilière Laramée inc. pour l'acquisition du lot projeté 5 557 392 du cadastre du Québec, d'une superficie de 940 m.c., au montant de 249 100\$ plus les frais des rapports d'évaluation et d'arpentage qui s'élèvent au montant de 6 600\$ pour un montant total de 255 700\$.

**QUE** le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente dudit lot et des servitudes permanente et temporaire de passage mentionnées à la promesse d'achat.

**QUE** Me Isabelle Couturier, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété, servitudes de passage et autres, le tout aux frais de l'acheteur.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 374-08-2014**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, lors de sa séance tenue le 25 juin 2014, acceptait la promesse de vente à la Ville par la Succession Jacques Forget des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement et la protection du corridor de biodiversité et autorisait le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente desdits lots, le tout conditionnel à l'approbation du règlement # 617 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (résolution numéro 304-06-2014);

**ATTENDU QUE** certaines précisions doivent être apportées à l'article 3 de la promesse quant à la déclaration de transmission des droits prévue au Code civil;

**ATTENDU QUE** l'article 4 de cette promesse prévoyait un délai de signature de l'acte de transfert de propriété de 60 jours de l'acceptation de la promesse de vente par l'acheteur;

**ATTENDU QUE** le vendeur et l'acheteur sont dans l'impossibilité de signer l'acte de transfert de propriété dans le délai mentionné à la promesse de vente;

**ATTENDU QUE** le vendeur consent à reporter la date à laquelle l'acte de vente doit être signé par les parties;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un acte de modification à la promesse de vente acceptée en vertu de la résolution numéro 304-06-2014 lequel remplace les articles 3.1 et 4.4 par les suivants :

***L'article 3.1 de la Promesse est remplacé par le suivant :***

*Article 3.1 : « Le Vendeur devra fournir un bon titre de propriété libre de toute hypothèque, priorité, servitude ou autre charge sauf celles déclarées aux présentes. Le Vendeur s'engage à ce que la déclaration de transmission immobilière visée à l'article 2999 du Code civil du Québec ait été exécutée et publiée au Registre foncier au plus tard le 28 août 2014. »*

***L'article 4.4 de la Promesse est remplacé par le suivant :***

*Article 4.4 : « L'Acheteur et le Vendeur devront signer l'acte de vente, qui doit être reçu devant Me Louise Valois, notaire de la firme Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, s.e.n.c.r.l., ou tout autre notaire employé de ladite firme dans les soixante (60) jours de la date d'entrée en vigueur d'un règlement décrétant l'acquisition de l'immeuble constitué des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec et d'un emprunt pour en payer le coût. »*

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 375-08-2014**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 33 251 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
445	9 000 \$
461	32 500 \$
466	3 919 700 \$
473	3 098 000 \$
482	444 000 \$
484	51 000 \$
486	5 543 000 \$
489	3 455 500 \$
496	24 000 \$
551	680 500 \$
580	2 052 300 \$
585	4 717 500 \$
312	602 783 \$
365	2 288 200 \$
383	690 300 \$
396	2 062 218 \$
411	825 100 \$
280	370 423 \$
44	49 100 \$
62	771 200 \$
113	185 000 \$
114	501 162 \$
624	20 200 \$
629	80 014 \$
5	18 400 \$
38	13 300 \$
98	43 600 \$
2395	43 700 \$
21	108 700 \$
24	35 500 \$
7	60 900 \$
137	454 200 \$

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 33 251 000 \$.

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 17 septembre 2014.

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

**QUE**, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Terrebonne  
801, boulevard des Seigneurs  
Terrebonne, (Québec) J6W 1T5

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année.

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

**QUE** les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 376-08-2014

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Clermont Lévesque

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 33 251 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 445, 461, 466, 473, 482, 484, 486, 489, 496, 551, 580, 585, 312, 365, 383, 396, 411, 280, 44, 62, 113, 114, 624, 629, 5, 38, 98, 2395, 21, 24, 7 et 137, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No  
50 - 24 027 000 \$**

**Cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 à 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 445, 461, 466, 473, 482, 484, 486, 489, 496, 551, 580 et 585, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Dix (10) ans** (à compter du 17 septembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 445, 461, 466, 473, 482, 484, 486, 489, 496, 551, 580 et 585, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 51 - 9 224 000,00 \$**

**Cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 312, 365, 383, 396, 411, 280 et 62, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 377-08-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement des unités de climatisation pour trois (3) bâtisses (centre André-Guérard, Maison de l'histoire et le 940, montée Masson) (SA14-9038) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 juin 2014 ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juillet 2014 à 11 h 06, à savoir :

Navada ltée	118 734,68\$ t.t.c.
Névé Réfrigération inc.	136 590,30\$ t.t.c.
Ventilation Létourneau inc.	150 611,50\$ t.t.c.
Ardec Construction inc.	224 201,25\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Navada ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 août 2014 par M. Rodrigue Tannous de la firme Bouthillette Parizeau;

**ATTENDU** également le rapport daté du 5 août 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 148 186,05 \$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 août 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Navada Itée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 août 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-991-REC du comité exécutif du 13 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NAVADA LTÉE**, datée du 18 juillet 2014, pour le remplacement des unités de climatisation (3 bâtisses), le tout pour un montant de 103 270\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0363 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 378-08-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement paysager du Ruisseau de Feu – phase II (SA14-9042) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 juillet 2014 à 11 h 02, à savoir :

Les Terrassements Multi-Paysages inc. <i>corrigé</i>	642 876,64\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	907 893,19\$ t.t.c.
Lanco Aménagement inc.	1 007 306,32\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Les Terrassements Multi-Paysages inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 23 juillet 2014 par M. Serge Gallant, architecte paysagiste de la firme Projet Paysage ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 23 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 166 945,38 \$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, en date du 7 août 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Les Terrassements Multi-Paysages inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 août 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-992-REC du comité exécutif du 13 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.**, datée du 22 juillet 2014, pour des travaux d'aménagement paysager du Ruisseau de Feu – phase II, le tout pour un montant de 559 144,72\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 475 et 531 et dès l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement 277-1.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0358 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 379-08-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et la plantation de végétaux sur l'avenue Urbanova, de la côte de Terrebonne à l'avenue Pierre-Dansereau (SA14-9045) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 juillet 2014 à 11 h 07, à savoir :

160676 Canada inc. (Pépinère Mascouche enr.)	153 245,58\$ t.t.c.
Les Entreprises P.M. Pavages inc.	208 337,00\$ t.t.c.
Entreprise de Pavage Dion inc.	212 670,41\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	220 001,21\$ t.t.c.
Les Fermes Michel Bastien inc.	246 563,89\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	284 536,47\$ t.t.c.
Lanco Aménagement inc.	387 287,54\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société 160676 Canada inc. (Pépinère Mascouche enr.) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 24 juillet 2014 par M. Mathieu Continelli, architecte paysagiste de la firme BC2 ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 23 juillet 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 246 742,10 \$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 août 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur 160676 Canada inc. (Pépinère Mascouche enr.) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 août 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-993-REC du comité exécutif du 13 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **160676 CANADA INC. (PÉPINIÈRE MASCOUCHE ENR.)**, datée du 21 juillet 2014, pour la fourniture et la plantation de végétaux sur l'avenue Urbanova, de la côte de Terrebonne à l'avenue Pierre-Dansereau, le tout pour un montant de 133 286\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 487.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0356 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 380-08-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de La Plaine (SA14-9046) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 juillet 2014 ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 août 2014 à 11 h 01, à savoir :

La Corporation Newalta	285 195,49\$ t.t.c.
ASDR Environnement inc.	298 723,45\$ t.t.c.
Pompage Mauricie inc. f.a.s.l.r.s. /	
Les Entreprises PMVAC	327 678,75\$ t.t.c.
Les Engrais Neault inc. <i>corrigé</i>	311 093,61\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société La Corporation Newalta s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 août 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 231 272,31\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 août 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur La Corporation Newalta n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 août 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-994-REC du comité exécutif du 13 août 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LA CORPORATION NEWALTA**, datée du 1<sup>er</sup> août 2014, pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de La Plaine, le tout pour un montant de 248 050\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0362 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 381-08-2014**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 19 juin et du 10 juillet 2014;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 1<sup>er</sup> août 2014;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D14-0807 / 3010, rue Léopold / Guylaine Cloutier / lot 2 123 878**

**QUE** le conseil municipal autorise la réduction de la marge latérale à 0,41 mètre au lieu de 0,60 mètre pour un bâtiment accessoire résidentiel, tel que représenté au certificat de localisation de M. Stéphan Roy, arpenteur-géomètre, daté du 26 mars 2014.

**2. D14-0779 / 3185, rue de la Licorne / Jean-Claude Beaulne / lot 2 123 826**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour une habitation unifamiliale existante, la réduction de la distance minimale entre la résidence et la ligne de lot arrière de propriété à 4,47 mètres au lieu de 7,5 mètres, pour les motifs suivants :

- régulariser une situation existante;
- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- les voisins immédiats ont appuyé la présente demande.

**3. D14-1052 / 815, rue de Maskinongé / 9268-4471 Québec inc. / lot 2 442 488**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour une habitation unifamiliale existante, la réduction de la distance minimale entre la résidence et les lignes latérales de propriété à 0,76 mètre et 1,42 mètre au lieu de 1,5 mètre et 2 mètres, pour les motifs suivants :

- régulariser une situation existante;
- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- les voisins immédiats ont été informés de cette demande.

**4. D14-1362 / 2835, rue Adonis / Robert St-André / lot 1 885 798**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour l'ajout d'un logement de type « bachelor » à une nouvelle habitation :

- la réduction, pour le logement principal, de la superficie minimale de plancher totale à 115 mètres carrés au lieu de 160 mètres carrés;
- l'augmentation, pour le logement de type « bachelor », du pourcentage de la superficie de plancher totale du sous-sol à 80% au lieu de 60% maximum,

pour les motifs suivants :

- n'affecte pas l'équilibre visuel du bâtiment;
- n'affecte pas l'espace de vie du logement principal.

**5. D14-0722 / rue Denis / Robert Lemieux / lot 2 919 289**

**QUE** le conseil municipal autorise :

- la réduction de la marge avant du bâtiment principal à 6,2 mètres et la marge arrière du bâtiment principal à 7,22 mètres au lieu de 7,5 mètres minimum pour les deux marges;
- la réduction de la hauteur du bâtiment principal à mi-pignon à 4,60 mètres au lieu de 4,8 mètres minimum;
- la réduction de la marge avant du bâtiment accessoire à 6,2 mètres au lieu de 7,5 mètres minimum;
- l'augmentation de la superficie du bâtiment accessoire à 84,76 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés maximum;
- l'augmentation de la hauteur de la porte de garage du bâtiment accessoire à 3,58 mètres au lieu de 3 mètres maximum;
- l'augmentation de la hauteur du bâtiment accessoire à mi-pignon à 5,33 mètres au lieu de 4,5 mètres maximum, et ce, en dépassant la hauteur du bâtiment principal,

pour les motifs suivants :

- le lot étant peu profond, il ne permet pas d'implanter une construction sans déroger au niveau des marges que ce soit pour le bâtiment principal ou pour le bâtiment accessoire;
- en raison de l'usage du bâtiment accessoire qui consiste à entreposer un motorisé ainsi qu'une voiture d'époque, un minimum de superficie du bâtiment ainsi qu'un minimum de hauteur pour la porte montante est requis;
- les voisins sont en accord avec le projet.

**6. D14-1310 / 3395, rue Diane / Simon Drouin / lots 5 357 821 et 5 357 765**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'une habitation unifamiliale, la réduction de la distance minimale entre la résidence et la ligne de lot arrière de propriété à 4,63 mètres au lieu de 7,5 mètres, l'augmentation du pourcentage d'occupation au sol du bâtiment principal à 23,3% au lieu de 10% maximum et l'augmentation de l'empiètement de la chambre froide en cour arrière à 3,23 mètres au lieu de 2 mètres maximum, pour les motifs suivants :

- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- les voisins immédiats ont été informés de cette demande.

**7. D14-1289 / 13, rue du Faîte-Boisé / Ian Di Maulo / lot 3 665 066**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'une remise et d'une pergola :

- l'augmentation de la hauteur permise à 3,72 mètres au lieu de 3 mètres;
- l'augmentation de la superficie à 36 mètres carrés au lieu de 19 mètres carrés.

**8. D14-0891 / 3816, rue Georges-Corbeil / 9038-6855 Québec inc. / lot 2 122 047**

**QUE** le conseil municipal autorise :

- la réduction de l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement aux limites de terrain à 0,9 mètre au lieu de 3 mètres;
- la réduction de la marge arrière à 5 mètres au lieu de 9 mètres;
- la réduction de la largeur des allées d'accès à 5 mètres au lieu de 6 mètres,

pour les motifs suivants :

- les voisins sont en accord avec le projet;
- un effort considérable a été fait en terme d'augmentation des surfaces végétales;
- l'augmentation des aires d'isolement ainsi que de la largeur d'allée d'accès n'est pas possible en raison de l'implantation du bâtiment existant par rapport au terrain.

**9. D14-0575 / rue de L'Harricana / Construction Ri-Mar inc. / lot 4 993 057**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 28 logements :

- la réduction de la largeur des cases de stationnement intérieures adjacentes à un mur ou une colonne à 2,74 mètres au lieu de 3 mètres;
- à l'exclusion d'une clôture au périmètre des conteneurs à déchets de type « Molok »,

pour le motif suivant :

- que le comité exécutif a entériné, par la résolution CE-2014-586-DEC, la préparation d'un projet de règlement afin de réduire la largeur des cases de stationnement intérieures.

**10. D14-0909 / 901, boulevard des Seigneurs / Medifice / lot 2 440 839**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'un bâtiment commercial « Complexe médical de Terrebonne » :

- que les stationnements intérieurs qui sont aménagés parallèlement à un mur ou une colonne aient une largeur de 2,74 mètres contrairement à 3 mètres minimum requis;
- que le conteneur à déchets de type « Molok » ne soit pas entouré d'une clôture opaque d'une hauteur de 2,5 mètres;
- que le conteneur à déchets de type « Molok » ne soit pas installé sur une dalle de béton,

pour les motifs suivants :

- un projet de règlement sera bientôt adopté afin de modifier le présent règlement de zonage en terme de largeur de case pour les stationnements aménagés parallèlement à un mur ou une colonne;
- la clôture ainsi que la dalle de béton prescrites par le règlement de zonage ne sont pas requises pour ce type de conteneur à déchets.

**11. D14-0915 / 380, rue de L'Étourneau / René Thibault / lots 2 918 560 et 3 249 608**

**QUE** le conseil municipal refuse, pour fins de subdivision de deux terrains résidentiels :

- la réduction de la superficie minimale d'un lot à 786,6 mètres carrés au lieu de 2 000 mètres carrés;
- la réduction de la superficie minimale d'un lot à 1188,3 mètres carrés au lieu de 2 000 mètres carrés;
- la réduction de la largeur minimale d'un lot à 18,87 mètres au lieu de 25 mètres;
- la réduction de la largeur minimale d'un lot à 18,90 mètres au lieu de 25 mètres;
- la réduction de la marge latérale d'un garage détaché à 0,52 mètre contrairement à 1 mètre.

**12. D14-1501 / 4045, rue Germain / Philippe Marcoux / lot 2 400 583**

**QUE** le conseil municipal autorise la réduction, pour une habitation unifamiliale jumelée existante (descente de sous-sol), de la distance minimale entre la résidence et la ligne de lot latérale gauche de propriété à 2,78 mètres au lieu de 3 mètres, pour les motifs suivants :

- régulariser une situation existante;
- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- les voisins immédiats ont été informés de cette demande.

**13. D14-1044 / 230, rue J.-A. Duchesneau / Sophia Francis / lot 2 441 504**

**QUE** le conseil municipal autorise la réduction de la marge latérale à 2,57 mètres au lieu de 3 mètres pour les motifs suivants :

- les voisins sont en accord avec le projet;
- pour conserver un équilibre avec l'agrandissement du voisin.

**14. D14-1373 / 4961, rue du Jalon / Etienne Carrier / lot 1 890 129**

**QUE** le conseil municipal autorise l'augmentation, pour la construction d'une habitation unifamiliale, du pourcentage d'occupation au sol à 10,54%, pour le motif suivant :

- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé.

**15. D14-1413 / 620, montée des Pionniers / Ppu inc. / lot 1 946 510**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la validation du projet d'affichage de la station-service Pétro-Canada :

- l'augmentation du nombre d'enseignes rattachées au bâtiment à 3 au lieu d'une seule;
- l'augmentation de la superficie d'affichage à 6,63 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés maximum;
- l'ajout d'une enseigne publicitaire (Pétro-points), en sus des enseignes d'identification,

pour les motifs suivants :

- n'affecte pas l'équilibre visuel du bâtiment;
- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 382-08-2014**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 juin, du 10 juillet et du 31 juillet 2014;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 19 juin, du 10 juillet et du 31 juillet 2014 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 80:

1. **D14-1361** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2835, rue Adonis / lot 1 885 798**  
**Robert St-André**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design, daté de mai 2014, et identifié « Annexe A ».

2. **D14-0723** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**rue Denis / lot 2 919 289**  
**Robert Lemieux**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'un garage isolé produit par Bonneville en date du 7 avril 2014, tel que démontré à l'annexe « A », conditionnellement :

- au respect des bonifications effectuées par le service de la Planification illustrées à l'annexe « B » ;
- indépendamment de la hauteur du garage.

3. **D14-1309** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**3395, rue Diane / lots 5 357 821 et 5 357 765**  
**Simon Drouin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Luc Girard, daté du 9 mai 2014, et identifié "Annexe A".

4. **D14-1260** **Projet d'agrandissement résidentiel et de constructions accessoires**  
**13, rue du Faîte Boisé / lot 3 665 066**  
**Ian Di Maulo**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Architecture Saint-Martin, daté de mai 2014, et identifié « Annexe A ».

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires, remise et pergola regroupés en un seul bâtiment, tel que représenté au document soumis par Rebel Design, daté du 10 mars 2014, et identifié « Annexe B ».

5. **D14-0455** **Projet d'agrandissement commercial**  
**« Verre Sélect inc. »**  
**3816, rue Georges-Corbeil / lot 2 122 047**  
**9038-6855 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement pour le commerce « Verre Sélect inc. » tel que représenté au document soumis par Construction Bernard Anctil inc., daté du 7 mai 2014, et identifié « Annexe A ».

- 6. D13-1436 Projet de construction d'une habitation multifamiliale  
Rue de L'Harricana / lot 4 993 057  
Construction Ri-Mar inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation multifamiliale tel que représenté au document soumis par Groupe PCIA Architecture en date du 12 février 2014, identifié « Annexe A », conditionnellement :

- à l'emploi d'un revêtement métallique noir de type rectangulaire au lieu de vertical ;
- au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales.

**QUE** le conseil municipal accepte la réduction du nombre de cases de stationnement à 44 cases au lieu de 56 cases.

- 7. D14-0907 Projet de construction d'un immeuble commercial « Complexe médical de Terrebonne »  
901, boulevard des Seigneurs / lot 2 440 839  
Médifice**

**QUE** le conseil municipal accepte, pour la construction d'un bâtiment commercial « Complexe médical de Terrebonne » :

- les plans d'architecture ainsi que l'implantation réalisés par JCF Architecte en date du 8 mai 2014, tels que démontrés à l'annexe « A » ;
- les plans d'aménagement paysager réalisés par BC2 en date du 13 juin 2014, tels que démontrés à l'annexe « B »,

conditionnellement à :

- l'approbation de la vente municipale d'une partie du parc ;
- l'approbation du projet de démolition par le comité de démolition.

- 8. D14-1379 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
2629, rue de l'Azalée / lot 4 247 550  
Constructions Auger-Ouellette inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion architecturale Poirier, daté du 27 mai 2014, et identifié "Annexe A ".

- 9. D14-1377 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
4749, rue Michaud / lot 3 969 645  
Construction Serge Rheault inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction de deux bâtiments de type multifamilial tel que représenté aux documents soumis par Bellemare & Gilbert Architectes, datés du 3 juin 2014, et identifiés "Annexe A", conditionnellement à l'approbation du projet de lotissement.

10. **D14-1529   Projet de construction accessoire**  
**841, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 548**  
**Jean-Paul Richard**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (clôture) tel que représenté au document soumis par M. Jean-Paul Richard, daté du 27 juin 2014, et identifié "Annexe A".

11. **D14-1271   Projet de rénovation résidentielle**  
**226, rue Chapleau / lot 2 441 994**  
**Lyne Cloutier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 21 mai 2014, et identifié "Annexe A".

12. **D14-1470   Projet de rénovation résidentielle**  
**823, rue Ephraim-Raymond / lot 2 442 099**  
**Olivier Caouette-Lalande**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par M. Olivier Caouette-Lalande, daté du 2 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

13. **D14-1394   Projet de clôture**  
**173, rue Léon-Martel / lot 2 439 101**  
**Sylvie Doutre**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (clôture) tel que représenté au document soumis par Mme Sylvie Doutre, daté du 26 juin 2014, et identifié "Annexe A".

14. **D14-1481   Projet de rénovation résidentielle**  
**448, montée Masson / lot 2 442 006**  
**Christine Polenz**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Mme Christine Polenz, daté du 2 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

15. **D14-1564   Projet de construction accessoire**  
**184, rue Saint-André / lot 2 441 830**  
**André Shatskoff**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire, soit une clôture, tel que représenté au document soumis par M. André Shatskoff, daté du 2 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

16. **D14-1372** **Projet de rénovation commerciale**  
**436, rue Saint-Louis / lots 2 440 294 et**  
**2 440 296**  
**9067-4367 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 2 juillet 2014, et identifié " Annexe A ".

17. **D14-1065** **Projet de rénovation résidentielle**  
**705, rue Saint-Louis / lot 2 438 933**  
**Michel Mathieu**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 21 mai 2014, et identifié " Annexe A ".

18. **D14-0882** **Projet de rénovation commerciale**  
**753, rue Saint-Pierre / lots 2 441 831 et**  
**5 299 846**  
**Pierre Corbeil**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de réaménagement attenant à une terrasse commerciale tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 6 mai 2014, et identifié " Annexe A", conditionnellement à ce qu'un aménagement composé d'arbres/arbustes en pots et/ou de boîtes à fleurs soit établi de façon saisonnière et récurrente entre la terrasse couverte et la ligne de propriété.

19. **D14-0837** **Projet de rénovation résidentielle**  
**3205, côte de Terrebonne / lot 2 124 724**  
**Alain Balthazar**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 17 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

20. **D14-1123** **Projet d'affichage « Couche-Tard »**  
**1495, Grande Allée / lot 2 915 075**  
**Daniel Provencher & Cie inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Couche-Tard" tel que représenté au document soumis par Enseignes Pattison, daté du 4 juin 2014, et identifié "Annexe A ".

21. **D14-0268** **Projet de construction commerciale**  
**« Sobey's » - RBC Banque Royale**  
**2775, boulevard de La Pinière / lots**  
**5 259 587, - 586, 2 745 204, -203 et 2 124 260**  
**Première Design-Construction**

**QUE** le conseil municipal accepte le plan montrant le concept architectural (constitué d'élévations) pour la construction du bâtiment commercial "C", réalisé par GKC Architectes, daté du 28 février 2014, tel que démontré à l'annexe "A" à l'exception de l'affichage, conditionnellement à l'approbation de la palette de matériaux et couleurs (démonstration à produire).

22. **D14-0340** **Projet de rénovation extérieure « Restaurant Empire d'Angkor »**  
**1028, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 122**  
**Restaurant Empire d'Angkor**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure pour l'érection d'une terrasse saisonnière tel que représenté au document soumis par Rotana Heng, daté du 28 juin 2014, et identifié "Annexe A".

23. **D14-1188** **Projet de rénovation extérieure**  
**3055, rue Anderson / lot 3 136 185**  
**Maurice Bergman Architecte**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté aux documents soumis par Maurice Bergman Architecte, datés du 29 mai 2014, et identifiés " Annexe A ", conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan détaillé des aménagements paysagers.

24. **D14-0611** **Projet de modification du plan d'aménagement paysager**  
**3105, rue des Bâisseurs / lot 3 721 910**  
**Groupe Montoni Division Construction**

**QUE** le conseil municipal accepte le plan d'aménagement paysager soumis par BC2, daté du 27 juin 2014, et identifié "Annexe A".

25. **D14-0245** **Projet de construction d'un immeuble industriel « Le Groupe Laval Aubin »**  
**1081, rue des Forges / lot 5 108 252**  
**Le Groupe Laval Aubin Itée**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un immeuble à vocation industrielle tel que représenté aux documents soumis par Hébert Zurita Architectes, datés du 19 juin 2014, et identifiés "Annexe A".

26. **D14-1030** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**265, 3<sup>e</sup> Avenue / lot 2 920 546**  
**Pierre Coulombe**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée produit par Maisons Usinées Coté en date du 13 juin 2014, tel que démontré à l'annexe " A ", modifié en date du 18 juillet 2014.

- 27. D14-1546   Projet d'agrandissement résidentiel  
275, 15<sup>e</sup> avenue / lot 2 921 478  
Micheline Cusson**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Mme Micheline Cusson, daté du 1er juillet 2014, et identifié "Annexe A".

- 28. D14-1454   Projet de rénovation extérieure  
1268, rue Brière / lot 2 916 009  
Gilles Rondeau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure tel que représenté au document soumis par M. Gilles Rondeau, daté du 18 juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 29. D14-1497   Projet d'agrandissement résidentiel  
1013, rue de Daine / lot 2 439 385  
Suzanne Roberge**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. André Gosselin, technologue chez Les Architectures Gosselin, daté du 9 juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 30. D14-1340   Projet d'agrandissement résidentiel  
6411, rue Florence / lot 1 889 039  
Isabelle Turgeon**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Francois Saint-André, daté du 13 juin 2014, et identifié "Annexe A", conditionnellement à ce que le choix du parement de façade soit reconsidéré, en favorisant la poursuite du parement d'agrégat.

- 31. D14-1420   Projet d'agrandissement et de rénovation  
résidentielle  
1610, rue du Geai / lot 1 889 260  
Stéphane Gascon**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement et de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par M. Jacques Beauchamp, daté de mai 2014, et identifié "Annexe A".

- 32. D14-1262   Projet d'agrandissement résidentiel  
5270, rue Geenwood / lot 2 438 601  
Francis Lamy**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Dagenais Architecte, daté du 11 juillet 2013, et identifié "Annexe A".

- 33. D14-1409   Projet d'abattage d'arbres**  
**71, rue de Margaux / lot 4 436 380**  
**Nathalie Beaulieu**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par la demanderesse, le tout tel que démontré au document daté du 13 juin 2014 et identifié "Annexe A".

- 34. D14-1502   Projet d'agrandissement résidentiel**  
**4045, rue Germain / lot 2 400 583**  
**Philippe Marcoux**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Philippe Marcoux, daté du 25 juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 35. D14-1042   Projet d'agrandissement résidentiel**  
**230, rue J.-A.-Duchesneau / lot 2 441 504**  
**Sophia Francis**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement tel que montré au document bonifié par la Direction de l'urbanisme durable, daté du 2 juillet 2014, et identifié "Annexe A", sans insertion de brique en façade latérale.

- 36. D14-1536   Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale**  
**4961, rue du Jalon / lot 1 890 129**  
**Étienne Carrier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Dessin Drummond, daté du 26 juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 37. D14-0976   Projet d'affichage « Pétro-Canada » et de**  
**rénovation**  
**620, montée des Pionniers / lot 1 946 510**  
**Ppu Urbanistes Conseils**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce « Pétro-Canada, dépanneur Super Relais » tel que représenté au document soumis par Groupe LHA inc., daté du 27 février 2014, et identifié "Annexe A".

- 38. D14-1357   Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale**  
**3380, rue Brochu / lot 1 891 492**  
**André Beaudry**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Confort Design, daté du 31 mai 2014, et identifié « Annexe A ».

39. **D14-1598** **Projet d'affichage « Garage Messier »**  
**1902, rang Charles-Aubert / lots 2 913 278 et**  
**2 913 335**  
**Richard Messier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage tel que représenté au document soumis par "Imafix", daté du 16 juin 2014, et identifié "Annexe A ", conditionnellement au retrait de deux enseignes publicitaires apposées sur l'élévation latérale droite.

40. **D14-0918** **Projet de rénovation résidentielle**  
**152, rue Gagnon / lot 2 440 217**  
**Scott Darrell**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 7 juillet 2014, et identifié " Annexe A ".

41. **D13-2831** **Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale**  
**3020, rue Richard-Venne / lot 1 946 428**  
**Stéphanie Rondeau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design, daté de juin 2014, et identifié "Annexe A ".

42. **D14-1244** **Projet de rénovation résidentielle et de**  
**construction accessoire (remise)**  
**711, rue Saint-Jean-Baptiste / lot 2 439 072**  
**Josée Bédard**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par la demanderesse, daté du 7 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

43. **D14-0921** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**228, rue J.-A.-Duchesneau / lot 2 441 523**  
**Nathalie Labrèche**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage attaché tel que représenté au document soumis par "Procédé123", daté du 10 mai 2014, et identifié " Annexe A", et ce, conditionnellement au respect des bonifications identifiées " Annexe B", sans insertion de brique en façade latérale.

44. **D14-1726** **Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale**  
**1060, rue de l'Abricotier / lot 3 989 012**  
**Construction P.M. inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant, daté du 11 juillet 2014, et identifié " Annexe A ".

45. **D14-1723** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2682, rue de l'Aubier / lot 4 186 235**  
**Construction Serge Rheault inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Planiplan, daté du 10 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

46. **D14-1381** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2647, rue de l'Azalée / lots 4 243 016 et 4 247 553**  
**Jean-Guy Beaudoin Grondin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée produit par Planimage en date du 17 juillet 2014, tel que démontré à l'annexe " A ", et ce, conditionnellement aux éléments suivants :

- Réduire la profondeur de la chambre froide de 0,6 mètre de manière à ne pas excéder le 2 mètres maximum requis au règlement de zonage;

- Incorporer un traitement de pavé imbriqué en bordure de l'allée d'accès longeant la fondation du bâtiment.

47. **D14-1619** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**139, allée du Grand-Pic / lot 4 301 658**  
**Développements Voyer S.E.N.C.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale (VO9-1) tel que représenté au document soumis par M. Nelson Perron des Créabitations N. Perron inc., daté de juin 2014, et identifié "Annexe A".

**QUE** le conseil municipal accepte d'ajouter dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc" pour les cellules d'habitation # 3, 4, 9, 10, 12 et 13 le modèle VO-9-1 (isolé).

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet résidentiel « Domaine du Parc » et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

48. **D14-1744** **Projet de constructions accessoires**  
**251, rue du Prunier-Noir / lot 4 301 449**  
**Jonathan Wajcman**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (clôture, piscine creusée, trottoir de béton), tel que représenté au document soumis par F.B Concept, daté du 19 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

49. **D14-1699** **Projet de constructions accessoires**  
**257, rue du Prunier-Noir / lot 4 301 448**  
**Adamo Dadario**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (piscine, clôture) tel que représenté au document soumis par F.B. Concept, daté du 6 juillet 2014, et identifié " Annexe A ".

- 50. D14-1580   Projet de constructions accessoires  
812, rue Gilles-Carles / lot 5 097 514  
Michelle Gottschalk**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (clôture, pavé-uni perméable et terrasse de bois) tel que représenté au document soumis par le professionnel F.B. Concept, daté du 12 juin 2014, et identifié " Annexe A ".

- 51. D14-1671   Projet de modification de l'architecture  
d'une construction multifamiliale  
1045, rue Marcel-De La Sablonnière / lot  
5 186 197  
9139-8354 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de modification de l'architecture pour la construction d'une habitation multifamiliale tel que représenté au document soumis par M. François Dusseault, daté de juin 2014, et identifié " Annexe A ", conditionnellement à ce que les variations volumétriques proposées en option soient réalisées par paire de bâtiment et non de façon unitaire.

- 52. D14-1427   Projet de rénovation résidentielle  
836, rue Paul-Antoine-Giguère / lot 5 097 570  
Chantale Labelle**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (piscine, clôture) tel que représenté au document soumis par Mme Chantale Labelle, daté du 8 juillet 2014, et identifié " Annexe A ".

- 53. D14-1728   Projet d'aménagement paysager et non  
organique  
349, rue Roger-Lemelin / lot 5 101 540  
Entreprises Daunais inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'aménagement paysager non organique tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 22 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

- 54. D14-1689   Projet d'abattage d'arbre  
580, rue Chartrand / lot 2 443 333  
Simon Lasalle**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'un arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 14 juillet 2014 et identifié "Annexe A ".

55. **D14-1463** **Projet de rénovation résidentielle**  
**830-832, rue Saint-Louis / lot 2 438 357**  
**Marcel Nadeau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que démontré au document daté du 18 juin 2014, identifié "Annexe A".

56. **D14-1561** **Projet de rénovation résidentielle**  
**969, rue Saint-Louis / lot 2 442 241**  
**Jean-Pierre Perron**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 2 juillet 2014, identifié " Annexe A", conditionnellement à ce que la tôle n'ait pas de plis secondaires.

57. **D14-1607** **Projet de rénovation résidentielle**  
**1084, rue Saint-Louis / lot 2 438 861**  
**Nathalie Legault**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le requérant et identifié "Annexe A " .

58. **D14-1572** **Projet d'abattage d'arbre**  
**2522, chemin Saint-Charles / lot 1 950 739**  
**Gilles Forest**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 3 juillet 2014 et identifié "Annexe A".

59. **D14-1594** **Projet d'abattage d'arbre**  
**2911, chemin Saint-Charles / lot 1 947 788**  
**Guy Meunier**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 7 juillet 2014 et identifié "Annexe A " .

60. **D14-0954** **Projet de rénovation résidentielle**  
**710, côte de Terrebonne / lot 2 921 468**  
**Josée Bernier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel soumis par Dessina Plan Plus, daté du 12 août 2013, tel que bonifié par la Direction de l'urbanisme durable et identifié « Annexe A ».

61. **D14-1675** **Projet d'affichage « Mia-Pasta »**  
**3465, montée Gagnon / lot 5 467 129**  
**Lettra Net**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Mia Pasta " tel que représenté au document soumis par Lettra Net, daté du 4 juillet 2014, et identifié "Annexe A " .

- 62. D14-1549   Projet de rénovation commerciale Galeries de Terrebonne « David's Tea »  
1185, boulevard Moody / lot 2 438 419  
Esar Fry Architectes**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par GLS, daté du 9 juin 2014, et identifié "Annexe A".

- 63. D14-0212   Projet de modification des aménagements extérieurs et des matériaux de revêtement extérieur  
700 à 720, rue de la Portneuf, suite 100 / lot 4 437 733  
Gestion Immobilière Sskf S.E.N.C.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet résidentiel modifié tel que représenté au document soumis par la Direction de l'urbanisme durable, daté du 22 juillet 2014, et identifié " Annexe A " .

- 64. D14-1677   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
3905, rue Adrien / lot 2 918 449  
Anthony Camara**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Éric Paquette, technologue, daté du 9 juillet 2014, et identifié "Annexe A " .

- 65. D14-1454   Projet de rénovation extérieure  
1268, rue Brière / lot 2 916 009  
Gilles Rondeau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure tel que représenté au document modifié soumis par M. Gilles Rondeau, daté du 15 juillet 2014, et identifié "Annexe A " .

- 66. D14-1750   Projet de construction d'un garage détaché  
205, rue du Curé-Lamothe / lot 1 945 354  
Dave Marois**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Dave Marois, daté du 4 mai 2014, et identifié "Annexe A " .

- 67. D14-1365   Projet de rénovation résidentielle  
5951, chemin Forest / lot 1 891 445  
Robert Major**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel qu'illustré au document soumis par M. Gaétan Dallaire, architecte, daté du 3 octobre 2012, et identifié « Annexe A » à la condition qu'il n'y ait de nouvelle entrée charretière.

68. **D14-1725** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**4370, montée Gagnon / lot 2 918 633**  
**Sylvain Léonard**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par TD Tech Design, daté du 14 juillet 2014, et identifié " Annexe A".

69. **D14-1258** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**4015, rue Jeanne-Mance / lot 2 400 462**  
**Jean-Brunet Chery**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel soumis par Architecture Dubé, daté du 6 avril 2014, tel que bonifié par la Direction de l'urbanisme durable, et identifié « Annexe A ».

70. **D14-1676** **Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale**  
**5121, rue des Joyaux / lot 1 889 986**  
**Jason Moore**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 11 juillet 2014, et identifié " Annexe A ".

71. **D14-1601** **Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale**  
**4020, montée Major / lot 4 832 505**  
**Construction Voyer inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Créabitations N. Perron, daté du 4 juin 2014, et identifié " Annexe A ".

72. **D14-1770** **Projet de construction d'un mur de**  
**soutènement**  
**(modification du projet)**  
**41, rue de Rousset / lot 4 924 353**  
**Construction R.D.L. inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (muret ) tel que représenté au document soumis par M. Deom Paré, daté du 27 juin 2014, et identifié "Annexe A ".

73. **D14-1525** **Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale**  
**58, rue de Rousset / lot 4 924 339**  
**Frédéric Paré**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plan Design, daté du 20 juin 2014, et identifié "Annexe A ", conditionnellement à la signature du protocole d'entente sur les travaux d'infrastructures de la rue de Rousset.

- 74. D14-1526   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
70, rue de Rousset / lot 4 924 341  
Marc-André Paré**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plan Design, daté du 20 juin 2014, et identifié "Annexe A ", conditionnellement à la signature du protocole d'entente sur les travaux d'infrastructures de la rue de Rousset.

- 75. D14-1467   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
3240, rue Saint-Jean / lot 1 891 071  
Jonathan Tardif-Flynn**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Michel Anastasiu, daté du 19 juin 2014, et identifié " Annexe A ".

- 76. D14-1599   Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
3370, rue Tremblay / lot 1 891 275  
Construction Logimax inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale et un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 7 juillet 2014, et identifié "Annexe A ".

- 77. D14-1692   Projet d'agrandissement résidentiel  
330, rue de Vérone / lot 2 441 430  
Éric Martin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Lalancette Architecture, daté de mai 2014, et identifié "Annexe A ".

- 78. D13-2744   Projet de construction d'un immeuble commercial « IGA Express »  
Boulevard Laurier / lots 1 892 201 et 1 892 202  
Immeubles Centre La Plaine inc.**

**QUE** le conseil municipal refuse le projet de développement commercial tel que représenté au feuillet de présentation soumis par Immeubles Centre La Plaine inc., considérant que le concept d'ensemble n'atteint pas les cibles de développement applicables à l'implantation des bâtiments par rapport à l'encadrement de la rue (réf. article 204 du R. 1005).

- 79. D14-1663 Demande de modifications : marge d'implantation, aire d'isolement et stationnement  
Boulevard Laurier / lots 1 892 201 et 1 892 202  
Immeubles Centre La Plaine inc.**

**QUE** le conseil municipal refuse le projet de développement commercial tel que représenté au feuillet de présentation soumis par Immeubles Centre La Plaine inc., considérant que le concept d'ensemble n'atteint pas les cibles de développement applicables à l'implantation des bâtiments par rapport à l'encadrement de la rue (réf. article 204 du R. 1005).

- 80. D14-1355 Projet d'agrandissement commercial « Les Planchers Dallaire »  
802, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 118  
Michael Benarroch**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un immeuble à vocation commerciale tel que représenté au document soumis par Ozone Concept, daté du 21 juillet 2014, et identifié "Annexe A", conditionnellement aux éléments énumérés dans la lettre d'engagement datée du 29 juillet 2014 et identifiée " Annexe B ".

**QUE** le conseil municipal exempte, pour le projet de construction d'un immeuble à vocation commerciale représenté au document soumis par Ozone Concept, daté du 21 juillet 2014, et identifié " Annexe A ", l'obligation de fournir une case de stationnement manquante au 13 requises (article 287 - chapitre 6 du règlement de zonage).

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 383-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-228 afin d'agrandir la zone 8868-61 afin d'y inclure le lot 3 418 524 en zone commerciale (boulevard Laurier – place du Copal).

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 384-08-2014**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 20 février 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 132, rue Achille;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (#P14-0237), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 28 juillet 2014;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 132, rue Achille, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 385-08-2014**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 23 avril 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 240, 11<sup>e</sup> Avenue;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (#P14-0631), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 28 juillet 2014;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 240, 11<sup>e</sup> Avenue, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 386-08-2014**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 15 mai 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 143, rue Benoit-Lacasse;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (#P14-0767), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 28 juillet 2014;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 143, rue Benoit-Lacasse, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 387-08-2014**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 10 juillet 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1991, chemin Gascon;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (#P14-1112), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 28 juillet 2014;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 1991, chemin Gascon, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 388-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-231 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40<sup>e</sup> avenue).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, lors de la séance extraordinaire du 8 septembre 2014 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 389-08-2014**

**Le conseiller Serge Gagnon** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-231) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40<sup>e</sup> avenue).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 390-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-234 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8870-51 les usages d'habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements (rues Rodrigue et du Châtaignier).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, lors de la séance extraordinaire du 8 septembre 2014 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 391-08-2014**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-234) modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser dans la zone 8870-51 les usages d'habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements (rues Rodrigue et du Châtaignier).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 392-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Claire Messier**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-227 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d'usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, lors de la séance extraordinaire du 8 septembre 2014 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 393-08-2014**

**La conseillère Claire Messier** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-227) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d'usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 394-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Claire Messier**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1006-015 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 relativement aux dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et des normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, lors de la séance extraordinaire du 8 septembre 2014 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 395-08-2014**

**La conseillère Claire Messier** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1006-015) modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement aux dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et des normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 396-08-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-236 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8964-69 certains usages spécifiques du groupe Institutionnel de classe C – Utilitaires (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises, à l'est de l'avenue Claude-Léveillé et à l'ouest de la rue Jacob-Jordan).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, lors de la séance extraordinaire du 8 septembre 2014 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 397-08-2014**

**La conseillère Marie-Josée Beaupré** donne avis de motion à l'effet de présenter, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-236) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8964-69 certains usages spécifiques du groupe institutionnel de classe C – Utilitaires (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises, à l'est de l'avenue Claude-Léveillé et à l'ouest de la rue Jacob-Jordan).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 398-08-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnait pour un (1) an, soit du 18 août 2014 au 17 août 2015, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE	A
ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA PLAINE	B
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LOISIRS FOLKLORIQUES - RÉGION RIVE NORD	B
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PLAINE	B
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE TERREBONNE	B

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ODYSSEE DE LA PLAINE	B
MAISON DES JEUNES TERREBONNE	B
ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS TRISOMIQUE – 21 LANAUDIÈRE	D
CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS	D
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE CHEZ NOUS DU COMMUNAUTAIRE DES MOULINS	D
D.R.E.A.M.S	D
DYSPHASIE LANAUDIÈRE	D
LA MAISON DES FAMILLES PLAINOISES	D
VAISSEAU D'OR DES MOULINS	D
SERVICE RÉGIONAL D'INTERPRÉTARIAT DE LANAUDIÈRE	D
SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE	D
CERCLE DE FERMIÈRES DE LA PLAINE	E
CHEVALIERS DE COLOMB DE LA PLAINE	E
COOPÉRATIVE D'AIDE À DOMICILE DES MOULINS	F
CPE - STATION ENFANCE DES MOULINS	F
VISA SANTÉ TERREBONNE	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 399-08-2014  
**PROPOSÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal  
**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** la séance soit et est levée.

#### **ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---